



MUNICIPALITE D'ESSERTINES-SUR-YVERDON

AVIS A LA POPULATION

En raison des conditions météorologique, de l'absence de précipitations et des risques élevées d'incendies, à l'instar de nos Autorités cantonales, la Municipalité a pris la décision

d'interdire, sur l'ensemble du territoire communal, l'allumage de feux et l'utilisation d'engins pyrotechniques (fusées du 1er août, pétards, feux d'artifice et autres engins assimilés), y compris pour la Fête du 1er août, avec effet immédiat.

Les barbecues et les grillades sur une terrasse en dur ne sont pas concernés par l'interdiction en l'absence de vent, à distance suffisante de végétation et à condition que les règles de sécurité soient respectées.

Essertines-sur-Yverdon, le 27 juillet 2022